
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 13 juillet 2017 à 14 h
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 04

CA17 25 0298

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du
13 juillet 2017.**

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.02 - Période de questions et requêtes du public.

Aucun membre du public n'est présent.

10.03 - Période de questions des membres du conseil.

Aucun conseiller ne pose de question.

CA17 25 0299

Approbation du projet d'acte de vente par lequel Le Centre de services communautaires du Monastère vend à la Ville à des fins municipales de compétences d'arrondissement, le lot 5 882 964 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 529,2 m², ayant front sur la rue Berri dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 2 920 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente, et approbation d'un projet d'entente de passage temporaire entre la Ville et Le Centre de services communautaires du Monastère, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'entente (N/Réf. : 31H12-005-0868-08) (09-0179-S).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris
et les conseillères Marie Plourde, Christine Gosselin et Marianne Giguère

et résolu :

D'approuver le projet d'acte de vente par lequel Le Centre de services communautaires du Monastère vend à la Ville à des fins municipales de compétence d'arrondissement, le lot 5 882 964 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 529,2 m², ayant front sur la rue Berri dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 2 920 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente.

D'approuver un projet d'entente de passage temporaire par lequel la Ville accorde au Centre de services communautaires du Monastère, jusqu'à ce qu'elle débute la réalisation de son projet d'aménagement à des fins municipales, un droit personnel et temporaire de passage sur l'immeuble acquis aux fins (i) de débarcadère à l'arrière de la propriété résiduelle du Centre de services communautaires du Monastère, et (ii) de la collecte des ordures et des matières recyclables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'entente.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

le maire d'arrondissement, ou en son absence, le maire suppléant;
le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, et cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1164962001

CA17 25 0300

Annulation du contrat octroyé à Soucy Aquatik inc. au terme de la résolution CA17 25 0251, pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 461 548,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSPD54-17-14.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'annuler le contrat octroyé à Soucy Aquatik au terme de la résolution CA17 25 0251, au prix de sa soumission, pour un contrat total approximatif de 2 099 443,50 \$ toutes taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour la soumission DCSPD54-17-14.

D'annuler la dépense de 2 461 548,50 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables, le cas échéant, pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne.

D'abroger la résolution CA17 25 0251 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1174950007

CA17 25 0301

Octroi d'une contribution financière de 297,25 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour couvrir une partie des frais associés à l'organisation de l'inauguration de la nouvelle ruelle verte, située au sud de la rue Rachel Est, entre les rues Saint-André et De Mentana.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin
et le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 297,25 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1173945007

CA17 25 0302

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 juillet 2017. Il est 14 h 11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.